

**Avis de consultation sur le projet de Règlement 1137-20
modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage
d'habitations isolées bifamiliales, trifamiliales
ainsi que les multifamiliales dans la zone Ma.6**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1137-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage d'habitations isolées bifamiliales, trifamiliales ainsi que les multifamiliales dans la zone Ma.6

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2020 par voie de visioconférence, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1137-20 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 11 juin 2020**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement lors d'une séance ultérieure.

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement 927-13 afin d'ajouter les habitations isolées bifamiliales (Habitation II), trifamiliales (III) ainsi que multifamiliales (IV) dans les types d'habitation autorisés dans la zone Ma.6 (secteur intersection chemin Cyr et 5^e Avenue soit : le 177, le 179 et le 181, chemin Cyr).

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet au www.villeneuve-richmond.com sous l'onglet « Services aux citoyens – Règlements ».

Donné à New Richmond,
Ce 26^e jour de mai 2020

Céline LeBlanc
Greffière